

URBANISME**ZAC du Plateau**

Dénomination du square « Justes parmi les Nations »

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la ZAC du Plateau, la réalisation de la résidence du square comprend un jardin public situé en cœur d'îlot dont les accès sont situés d'un côté par les rues Gaston Picard et Roger Buessard à travers une venelle et sur l'autre côté par un parvis donnant sur la rue Roger Buessard.

Le permis de construire N°16/1022 déposé par la filiale sociale de la RATP « Logis Transports » a été délivré le 15 septembre 2016.

Situé en grande partie sur l'avenue de Verdun et la rue Roger Buessard et en moindre partie sur la rue Gaston Picard, le projet permet la construction de 27 logements sociaux, 24 logements en accession sociale à la propriété et 26 logements en PSLA, ainsi que de 3 ateliers d'artistes bâtis en maisons individuelles.

La Ville d'Ivry-sur-Seine a été sollicitée par le comité français Yad Vashem pour donner à une voie communale le nom de « Justes parmi les Nations », distinction décernée à des personnes non juives qui, au péril de leur vie, ont aidé des juifs persécutés par l'occupant nazi. Cinq Ivryens se sont vus décerner ce titre dont madame Yvette Trachtenberg qui, demeurant à proximité du futur square, cacha des enfants dont les parents avaient été déportés.

La Ville d'Ivry-sur-Seine est soucieuse de transmettre au plus grand nombre les valeurs qui ont conduit les « Justes parmi les Nations » à sauver des familles juives de l'extermination.

En conséquence, le groupe de travail sur les dénominations propose le nom suivant : « Justes parmi les Nations ».

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver cette dénomination.

P.J. : plan

URBANISME

4) ZAC du Plateau

Dénomination du square « Justes parmi les Nations »

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu sa délibération du 21 décembre 2006 approuvant la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Plateau,

vu le programme réparti sur 13 lots prévoyant la construction de bureaux, d'équipements et de logements desservis par de nouveaux espaces publics et voiries,

considérant la création d'un nouveau square, allant de la rue Gaston Picard à la rue Roger Buessard destiné à être rétrocédé en domaine public à la fin des travaux,

considérant la demande émanant du comité français Yad Vashem pour donner à une voie communale le nom de « Justes parmi les Nations »,

considérant la proposition du groupe de travail sur les dénominations, de donner, à ce nouveau square, le nom de « Justes parmi les Nations » pour honorer les Ivryens qui ont sauvé des juifs persécutés par l'occupant nazi lors de l'occupation de la France,

vu l'avis favorable de la commission de développement de la Ville du 3 octobre 2018,

vu le plan, ci-annexé,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer « Justes parmi les Nations » le nouveau square entre les rues Gaston Picard et Roger Buessard à Ivry-sur-Seine.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 OCTOBRE 2018

RECU EN PREFECTURE

LE 22 OCTOBRE 2018

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 OCTOBRE 2018